

Avenant à la convention de stage signée le :

Charte de confidentialité et de respect du secret professionnel

..... El, ORTHOPHONISTE Exerçantà(.....) Téléphone : N° RPPS :, diplôme enregistré à l'ARS de ci-après dénommé le tuteur	Prénom et nom Né(e) le Adresseà (.....) Téléphone Elève en classe de ci-après dénommé le stagiaire
---	---

- Au début du stage, le tuteur consacre un moment à informer le stagiaire sur l'obligation de secret professionnel liée à un cabinet d'orthophonie, à rappeler les précautions d'usage des réseaux sociaux et à insister sur l'interdiction de diffuser toute image.
- Le stage se limite exclusivement à une phase d'observation : aucun acte ou tâche pratique ne peut être confié au stagiaire.
- Le stagiaire a pour obligation de maintenir la confidentialité des informations soumises au secret professionnel et de se retirer si le patient exprime son refus de sa présence lors de sa prise en charge par le tuteur.
- Le stagiaire s'engage à ne divulguer ni l'identité des patients ni les informations auxquelles il aura accès, dans le respect de son obligation de discrétion et de confidentialité. Tout manquement à l'obligation de secret professionnel est punissable d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende (article 226-13 du code pénal).
- Pour garantir le respect des obligations citées ci-dessus, le rapport de stage devra être préalablement relu et validé par le tuteur.

Fait à

Le

Signatures :

Le tuteur

Le stagiaire